



Dossier de presse

**SEMINE NATIONALE DE L'ARTISANAT
DU 17 AU 24 MARS 2006**



Sommaire

“Les femmes : un atout pour l'artisanat”.	p. 3
Avoir le réflexe “artisanat”.	p. 4
La place des femmes	p. 5
Comment rejoindre l'artisanat ?	p. 7
Extraits du programme d'actions	p. 9
L'artisanat continue de se développer	p. 11

Semaine nationale de l'artisanat

du 17 au 24 mars 2006

Venez rejoindre l'artisanat ! Il y a forcément un métier pour vous parmi les plus de cinq cents activités artisanales actuellement répertoriées. C'est le message que veulent transmettre au public les artisans de toute la France pendant la cinquième Semaine Nationale de l'Artisanat. Le secteur, qui dépasse les 900 000 entreprises, poursuit sa progression régulière et on a évalué plus de 200 000 le nombre d'emplois aujourd'hui disponibles. Des opérations portes ouvertes, des parcours dans les ateliers, des démonstrations du savoir-faire des meilleurs artisans seront proposés du 17 au 24 mars.

Notre constat : il faut davantage d'hommes et de femmes pour rejoindre ses métiers. Dans le contexte actuel de chômage, les chefs d'entreprise artisanale peinent encore à recruter les personnes qualifiées nécessaires à leurs entreprises.

" Les femmes : un atout pour l'artisanat "

Cette année, l'artisanat s'adresse plus particulièrement aux femmes : les métiers, en se modernisant, leur sont devenus accessibles et l'entreprise artisanale, en se développant, leur offre des carrières diversifiées. Pour que les femmes aient le réflexe "artisanat", l'environnement éducatif, les habitudes culturelles, la perception et la connaissance des métiers doivent évoluer. Les messages d'avenir et de création leur seront plus particulièrement adressés.

Qu'elles soient étudiantes ou en recherche de parcours professionnel, l'artisanat a besoin d'elles et compte bien leur faire savoir ! Le FNPCA, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, a lancé ce thème, en février 2006, par un film intitulé "Le pot de départ".

De nombreux portraits proposés par les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles seront diffusés par les médias.

Retrouvez toutes les informations et le programme sur les sites : www.apcm.com, www.upa.fr, www.artisanat.info

Numéro d'appel commun des chambres de métiers et de l'artisanat :

 **N° Indigo 0 825 36 36 36**

0,15 € TTC / MN

I - Avoir le réflexe artisanat

Briser les clichés

L'artisanat a l'ambition de renforcer l'accueil de nouveaux publics, la SNA celle de leur faire connaître ces perspectives professionnelles qui n'entrent pas encore dans leurs schémas familiaux. A cet égard, le junior apprentissage, en organisant la découverte des métiers pour les jeunes qui en font le choix, sera une réponse à cette méconnaissance des métiers qui pénalise à la fois les entreprises qui ont besoin de forces vives et les jeunes qui peinent à trouver un métier.

Traditionnellement

Les apprentis sont traditionnellement le vivier essentiel des salariés et des repreneurs pour l'entreprise artisanale. Les entreprises artisanales accueillent, chaque année, plus de 170 000 jeunes. L'apprentissage est aujourd'hui facilement accessible aux jeunes titulaires de diplôme d'un niveau supérieur par un contrat dans le cadre d'un parcours de formation personnalisée ou toutes personnes par le biais d'une validation des acquis de l'expérience. Un nouveau dispositif permet également aux apprentis de suivre des formations complémentaires de projet de reprise ou de création d'entreprise.

Une nouvelle approche

Ouvrir plus largement l'accès à l'artisanat

L'artisanat s'ouvre **aux étudiants**. Titulaires d'une formation en gestion, comptabilité, technique commerciale, les jeunes recherchent la concrétisation de leurs études dans un métier qui leur permettra de valoriser leur bagage. C'est pourquoi, une convention a été signée le 21 juin 2005 avec les IUT. Elle a pour objectif de préparer les diplômés d'IUT à créer, gérer ou à reprendre une entreprise, avec une information précise sur la diversité de l'artisanat.

Ce dispositif innovant s'articule en trois phases : l'immersion en entreprise, l'information au moyen d'un cycle de conférences sur les activités des entreprises artisanales et une formation à la gestion d'entreprise. Ensuite, le cas échéant, l'étudiant sera accompagné pour construire son projet d'entreprise et bénéficiera d'une mise en relation personnalisée et privilégiée avec les chefs d'entreprise et les cédants. C'est le commencement d'un processus qui en est encore à ses premiers pas.

De nouveaux publics

Les salariés et les demandeurs d'emplois à la recherche d'une orientation professionnelle valorisante constituent un gisement important de salariés, de créateurs/repreneurs d'entreprise artisanale. Plusieurs organisations professionnelles ont signé une convention de partenariat avec l'ANPE.

Les seniors sont appelés eux aussi à utiliser leurs compétences pour prendre des responsabilités en tant que salariés ou créateurs/repreneurs d'entreprise. Aujourd'hui, 62 % des créateurs et 64 % des repreneurs ont moins de 40 ans. La société se trouve confrontée à la nécessité de maintenir plus longtemps les seniors au travail, l'artisanat leur offre des solutions.

2 - La place des femmes

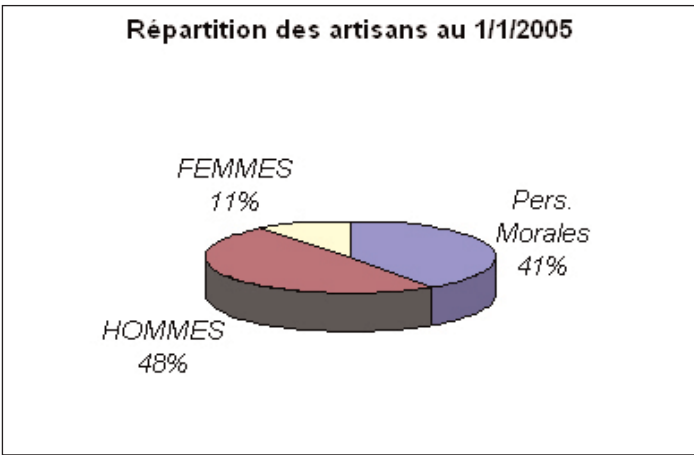
La reprise plutôt que la création

**Les femmes
privilégient
certaines
professions**

Tous secteurs confondus, les femmes créent 30 % des entreprises et elles ne sont que 18 % dans l'artisanat. Par contre, dans le secteur, elles sont un peu plus nombreuses à reprendre une entreprise (32 %), ce qui revient à constater qu'elles sont les premières à savoir profiter des conditions plus favorables offertes par la reprise. Il existe donc une marge de progression importante (sources APCE 2005). Leur motivation pour créer est liée au souhait de maîtriser leur propre emploi, c'est-à-dire devenir indépendante.

Elles sont actuellement présentes dans tous les secteurs mais exercent surtout dans l'artisanat des services, les métiers des soins à la personne (coiffeuse, esthéticienne...) ou encore des autres services (photographe, fleuriste...). Dans ces secteurs, elles représentent 53 % des salariés et plus de 41 % des chefs d'entreprise. Leur cantonnement aux métiers reposant sur des lignes de partages traditionnels entre les sexes cèdent lentement.

Les autres secteurs de l'artisanat (bâtiment, alimentation ou production), hier réservés aux hommes, leur offrent de belles possibilités de carrières ou de vraies opportunités pour créer ou reprendre une entreprise. Staffeur, tapissier, graphiste, prothésiste dentaire, pâtissier... sont autant de métiers où certaines femmes n'hésitent plus à se lancer. Les conditions de travail complètement modernisées et le marché économique sont autant d'arguments : dans la maçonnerie, 25 000 postes seraient à pourvoir, et dans le seul secteur de l'alimentation, 5 000 entreprises seraient à reprendre cette année.



Source : Insee / Répertoire Sirene® sur l'Artisanat

**Provoquer
le changement**

Pour accélérer ce processus, un accord a été signé, en 2004, avec le ministère de la parité et de l'égalité professionnelle. Actuellement, chaque chambre de métiers et de l'artisanat procède à la désignation d'un correspondant "parité égalité", chargé de coordonner les actions en faveur de la parité et de la mixité dans l'artisanat et de diffuser localement l'information collectée au niveau national.

Convaincue de la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à l'emploi, l'UPA a signé le 1er mars 2004 avec les autres partenaires sociaux un accord interprofessionnel "relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes". Cet accord est progressivement mis en oeuvre par les différentes branches professionnelles.



Favoriser l'équilibre

Sur le long terme

Le réseau des CMA a mis en place un site collaboratif dédié aux “femmes dans l'artisanat” pour travailler sur des sujets aussi variés que l'accès aux formations des métiers dits “masculins”, la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience ou encore le statut de dirigeante d'entreprise. Par ailleurs, le réseau des CMA a élaboré une formation en ligne à destination des artisanes pour les accompagner dans leur développement.

Les organisations professionnelles multiplient les actions visant à promouvoir les droits spécifiques des femmes en entreprise. Les confédérations qui composent l'UPA, la CAPEB pour l'artisanat du bâtiment, la CNAMS pour l'artisanat des services et de la production et la CGAD pour l'artisanat de l'alimentation, se sont toutes trois dotées d'instances spécifiquement dédiées à la défense des droits des conjoints d'artisans.

Mixité dans les métiers du bâtiment

Pour promouvoir la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment, plusieurs CAPEB départementales ont décliné la convention nationale signée en 2004 par le président de la CAPEB et la ministre déléguée à la Parité et à l'Egalité des chances.

Délégations départementales aux Droits des femmes, Directions départementales du travail, ANPE et représentants des artisans du bâtiment unissent leurs efforts pour mettre en lien les femmes en recherche d'emploi avec les artisans du bâtiment en recherche de salariés. Ces actions contribuent du même coup à modifier l'image de “métiers d'hommes” qui prévaut encore dans les métiers du bâtiment.

“Atout mixité”, c'est le titre d'un cédérom didactique élaboré par la CAPEB du Lot-et-Garonne afin de promouvoir l'insertion des femmes dans les métiers du bâtiment.

... et dans les professions de l'alimentation

Dans les professions de l'alimentation aussi, le souci de développer la place des femmes est constant. La Confédération française de la boucherie a ainsi édité un fascicule intitulé “La volonté des qualifemmes : pour un tandem épanoui qui enrichira le métier et le fera progresser”.

La CMA du Loir-et-Cher développe le programme “Acti-chrono” depuis 2003. C'est une approche spécifique auprès des porteuses de projet pour soutenir la création/reprise ; elle intègre l'organisation familiale et personnelle pour faciliter la réussite du projet.

3 - Comment rejoindre l'artisanat ?

Les possibilités sont plus nombreuses et plus souples. Depuis quelques mois, on dispose à la fois de contrats renouvelés et de nouveaux contrats qui permettent à chacun, en fonction de son niveau de qualification et de ses attentes, d'être embauché par une entreprise artisanale.

Le contrat d'apprentissage assoupli

Plusieurs formules

La limite d'âge pour entrer en apprentissage peut être repoussée dans certains cas. Un jeune, qui a pour projet de créer ou de reprendre une entreprise, peut s'engager dans un apprentissage après 25 ans, si son projet est subordonné à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant la formation poursuivie. Cette mesure lui permettra d'obtenir le diplôme indispensable pour justifier de la qualité d'artisan aux termes de la loi de 1996.

Il est assoupli dans sa durée, lorsque par exemple le jeune complète une autre formation déjà obtenue par l'apprentissage. Dans ce cas, la rémunération prend en compte le fait que la personne a enchaîné plusieurs contrats d'apprentissage, ce qui garantit une progression de la rémunération entre les deux contrats.

Le CNE adapté à l'entreprise artisanale

Bien reçu par les entreprises artisanales, le contrat "nouvelles embauches" donne aux entreprises de petite taille la possibilité d'embaucher tout en donnant le temps de consolider le carnet de commandes et le développement de l'entreprise.

Une enquête menée par l'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat, en septembre 2005, démontre l'accueil très largement positif des artisans.

Sur plus de 20 000 entrepreneurs qui ont été interrogés, 15 % ont répondu.

La moitié d'entre eux (47,30 %) déclaraient avoir l'intention d'embaucher sous contrat "nouvelles embauches".

L'Observatoire du réseau Tous pour l'Emploi (www.touspourlemploi.com) fait également état du développement rapide des contrats nouvelles embauches qui devraient se comptabiliser à plus de 220 000 avant un an.

Un exemple

Tester un nouveau poste dans l'entreprise

A Coueron, l'entreprise de carrosserie Serca teste, depuis le 5 septembre, un nouveau poste de chef d'atelier grâce au contrat "nouvelles embauches". La création de ce poste est importante pour la dirigeante de l'entreprise, car le chef d'atelier, recruté pour la seconder, lui permet de recentrer ses activités vers les relations extérieurs et le développement commercial. Ce nouveau recrutement a un impact important sur l'organisation et la gestion de l'entreprise. La souplesse offerte par le CNE donne le temps à l'entreprise de confirmer sa capacité de développement sans pour autant mettre en péril le devenir de l'entreprise et des autres salariés.
(CMA de Loire-Atlantique, Carrosserie SERCA)

Acquérir une formation en travaillant

Autre voie ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans et aux adultes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, le contrat de professionnalisation permet d'obtenir ou de parfaire une qualification en touchant une rémunération. Développé par les branches professionnelles, ce contrat permet à un salarié d'obtenir une meilleure formation et à celui qui veut changer de métier de trouver un emploi tout en acquérant la formation indispensable à son intégration dans l'entreprise.

La reprise d'une entreprise est un autre moyen privilégié de s'insérer dans l'artisanat. Dans les 10 prochaines années, 300 000 chefs d'entreprise artisanale et plus d'un million de salariés partiront à la retraite. Ces prévisions sont à l'origine de nouvelles mesures fiscales et sociales pour faciliter la reprise. Au plan pratique, la disposition phare est la convention de tutorat entre le cédant et le repreneur. En attente de décret, cet aménagement est particulièrement adapté à l'entreprise artisanale, l'artisan pouvant continuer de transmettre son savoir-faire tout en faisant valoir ses droits à la retraite.

4 - Extraits du programme d'actions de la SNA

Plusieurs occasions de découvrir l'artisanat sous toutes ses formes

Débats et conférences

Une table ronde sera organisée à l'attention des jeunes femmes par la CMA de Charente-Maritime. Des dirigeantes d'entreprises raconteront leur métier et expliqueront quels postes sont proposés aux femmes. Une journée porte ouverte sur les deux campus des métiers du département permettra de compléter cette découverte.

Dégustations

A Metz, les apprentis et les artisans boulangers iront au devant des femmes pour proposer "des croissants pour elle". "Les petits déjeuners de l'artisanat" organisés par la CMA du Morbihan permettront d'échanger avec des dirigeantes d'entreprises.

Sport

Pour sensibiliser les jeunes femmes à l'artisanat la CMA du Cantal organise, avec la fédération départementale de Handball, un match Aurillac contre St Raphaël. Pendant la mi-temps le public assistera à un show coiffure et à la démonstration de plusieurs métiers. Enfin, autour d'un buffet réalisé par les apprentis de la section des métiers de bouche du CFA de la chambre, on parlera hand-ball avec la capitaine de l'équipe de France féminine et avenir après le hand-ball. Le partenariat signé par le FNPCA et la fédération prévoit en effet de donner la possibilité aux joueurs de préparer leur avenir en apprenant un métier de l'artisanat.

Evénements

Assises régionales de l'artisanat à Ploufragan le 20 mars, ouverture du "livre d'or" de l'entrepreneuriat féminin et présentation de "l'ABC de la création au féminin", entre autre, seront proposées par la CMA des Côtes-d'Armor/Dinan.

Visites

La CMA des Deux-Sèvres proposera des visites d'entreprises avec des personnels féminins récemment recrutés pour faire découvrir les entreprises artisanales. Par ailleurs, un réseau de femmes exemplaires sera mis à l'honneur avec une remise de trophées.

Concours

Deux femmes et des artisans au parcours professionnel exemplaire seront mis en avant avec la remise des prix de l'excellence artisanale organisée le 23 mars à Montpellier par la CMA de l'Hérault. Différentes catégories seront distinguées : alimentaire, bâtiment, production, services métiers d'art. Ces prix seront l'occasion de rappeler les opportunités dans l'artisanat.

Grand écran

Les métiers de l'artisanat seront projetés dans les cinémas en Haute-Saône avec l'opération ciné-métiers lancée par la CMA. Par ailleurs des journées portes ouvertes pour sensibiliser les jeunes sont organisées.

Forums

Portes ouvertes dans les CFA de la CMA du Nord, forums de l'initiative pour décrocher un contrat d'apprentissage et découvrir le secteur, réunions d'information sur la validation des acquis de l'expérience et le droit individuel à la formation, conférences sur la transmission/reprise d'entreprise... sont quelques une des initiatives proposées par la CMA du Nord.

Plusieurs portraits d'artisans et d'artisanes sont disponibles sur demande pour réaliser des reportages.

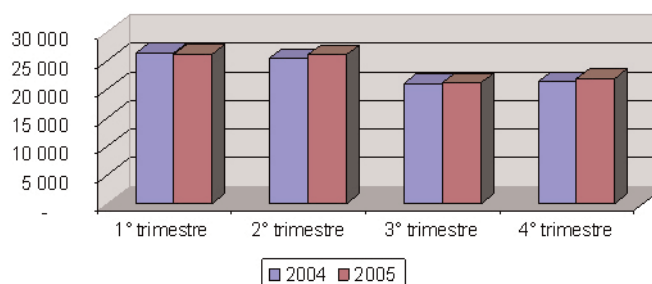
**Retrouvez l'ensemble des programmes
sur le site
www.apcm.com/sna ou www.upa.fr**



5 - L'artisanat continue de se développer

Avec plus de 95 000 immatriculations d'entreprises au cours de l'année 2005, l'artisanat français dépasse le cap des 900 000 entreprises. Les immatriculations ont progressé de 1,3 % par rapport à l'année 2004, année qui affichait déjà des chiffres très positifs.

Immatriculation au répertoire par trimestre

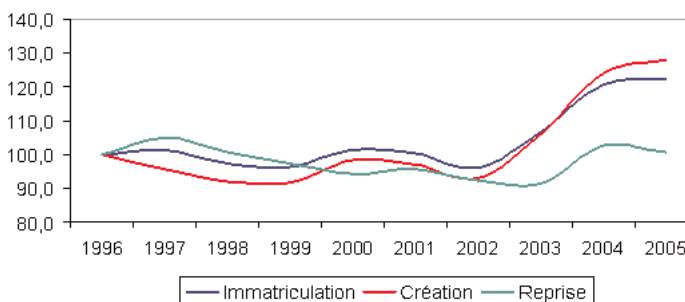


Source Insee/Démographie d'entreprises

Des créations en hausse

Pour l'année 2005, ces immatriculations sont constituées de 67 % de créations pures (créations des moyens de production), de 16 % de reprises (changements d'exploitants) et de 17 % de réactivation.

De 2004 à 2005, seules les créations pures ont progressé, au détriment des deux autres catégories qui ont régressé. Cette tendance est d'ailleurs constante dans le temps comme l'illustre le graphique suivant :



Source Insee/Démographie d'entreprises

Evolution du nombre d'entreprises par région

Région	Entreprises 2000	Entreprises 2005	Variation en %
ALSACE	18 884	20 133	6,6%
AQUITAINE	47 446	49 812	5,0%
AUVERGNE	21 412	21 381	-0,1%
BASSE NORMANDIE	20 283	20 772	2,4%
BOURGOGNE	22 179	22 405	1,0%
BRETAGNE	41 551	43 208	4,0%
CENTRE	32 155	32 936	2,4%
CHAMPAGNE -ARDENNE	15 621	16 069	2,9%
CORSE	5 902	7 064	19,7%
FRANCE DOM	29 804	33 698	13,1%
FRANCHE-COMTE	15 859	16 314	2,9%
HAUTE-NORMANDIE	19 394	20 037	3,3%
ILE DE FRANCE	125 884	132 153	5,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	41 135	49 734	20,9%
LIMOUSIN	12 865	12 898	0,3%
LORRAINE	24 661	26 564	7,7%
MIDI-PYRENEES	45 163	48 351	7,1%
NORD-PAS-DE-CALAIS	32 600	33 544	2,9%
PAYS DE LA LOIRE	41 337	43 269	4,7%
PICARDIE	19 566	19 848	1,4%
POITOU-CHARENTES	25 769	25 969	0,8%
PROVENCE-COTE D'AZUR	73 228	86 414	18,0%
RHONE-ALPES	91 783	96 451	5,1%
FRANCE ENTIERE	824 481	879 024	6,6%

Contacts

APCM

Elisabeth de Dieuleveult
 Tél. : 01 44 43 10 96 et
 06 61 25 98 00
 Fax : 01 47 20 34 48
 dieuleveult@apcm.fr

UPA

Jean-Côme Delerue
 Tél. : 01 47 63 31 31
 Fax : 01 47 63 31 10
 upa@wanadoo.fr

Partenaires officiels



Partenaires associés

